

# Tâche éducation des adultes 2022-2023 — CSS Marie-Victorin

**32 heures (en moyenne) par semaine = 1280 heures annuelles**

1

## Cours et leçons et suivi pédagogique 800 heures

768 heures en moyenne de cours et leçons et suivi pédagogique

32 heures consacrées à des journées pédagogiques

**20 heures en moyenne par semaine**

2

## ATP assignées = 280 heures

- Responsabilités confiées par la direction du centre
- Comités
- Rencontres
- Supervision des stages en dehors de la présence des élèves
- Correction
- Planification
- Préparation

- Échanges, suivis, rapports et communications avec d'autres membres du personnel, la direction du centre, les parents ou les partenaires (suivi d'élèves, etc.)
- Etc.

Voir p. 4 [Guide d'application des nouvelles dispositions de la tâche enseignante et son aménagement](#).

3

## ATP personnelles – 200 heures

120 heures à l'école à l'intérieur de l'amplitude de 35 heures.

80 heures à l'extérieur de l'amplitude ou au choix de l'enseignant.

*Absence d'obligation pour l'enseignante ou l'enseignant de fixer à son horaire tous les moments pour l'accomplissement de l'ATP personnelles.*

EDA

heures/année

|  |  |        |
|--|--|--------|
| Cours et leçons et suivi pédagogique relié à la spécialité | Cours et leçons et suivi pédagogique relié à la spécialité | 768 h  |
|  | Banque d'heures de journées pédagogiques                   | 32 h   |
|  | Total  | 800 h  |
| Autres tâches professionnelles                             | Autres activités professionnelles                          | 280 h* |
|  | Personnelles   | 200 h  |
|  | Total  | 1280 h |

\* Incluant les heures consacrées aux journées pédagogiques en sus des 32 heures.